



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA FACULTE DES ARTS DU 29/06/2023

Le Conseil de faculté s'est réuni le 29/06/2023 à 11 heures dans la salle 18 du Palais Universitaire sous la présidence de Monsieur Stefan Kristensen, Doyen.

Liste des participant-es présent-es ou représenté-es :

Collège A : M. Arbo Alessandro, M. Hascher Xavier, Mme Jolly Geneviève, M. Kristensen Stefan, M. Thomas Benjamin

Collège B : M. Diaz Sylvain, Mme Hascher Amanda, M. Lebray Sébastien, Mme Maudet Nolwenn, Mme Sanaâ Kahena, M. Sintès Guillaume.

Collège des personnels administratifs : Mme Froeliger Maud, Mme Gademann Françoise, Mme Geiger-Gulberti Amandine.

Collège des usagers étudiants : Mme Seriket Amina, M. Viovi Hugo

Collège des personnalités extérieures : M. Goy Bernard, Mme Tabaraud Charline

Membres invités : M. Damour Christophe, Mme Laghouati Mélodie, M. Bianco Aurelio, M. Philizot Vivien

Membres ayant donné pouvoir :

Collège A : M. Hascher donne pouvoir à M. Thomas à partir de son départ à 11h43

Collège B : M. Sintès donne pouvoir à M. Diaz, Mme Sanaâ donne pouvoir à Mme Maudet.

Collège usagers étudiants : Mme Seriket donne pouvoir à M. Viovi

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

ORDRE DU JOUR :

Conseil en formation plénière

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du 20 avril 2023
3. Informations du Doyen
4. Convention de coopération pour un cursus intégré franco-allemand « Interprétation et Improvisation à l'orgue »
5. Offre de formation de la Faculté des arts 2024-29 : discussion et adoption

Conseil restreint aux collèges A et B

6. Grille de référence du référentiel 2023-24

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour adopté à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 20 avril 2023

Adopté à l'unanimité

3. Informations du Doyen

Le Dialogue stratégique avec la vice-présidence s'est tenu le 7 juin 2023. Il a été l'occasion d'expliquer avec plus de précision l'état de la Faculté. Les efforts sont pris en compte et salués par la Présidence.

La Demande d'augmentation des heures de référentiels ne pourra pas être accordée car elle dépend du nombre d'étudiants et est ajustée automatiquement.

Madame Berrod, la VP finances a donné un accord de principe pour la mobilisation de la réserve de précaution de 10 000 euros. Une demande de complément d'information a également été formulée en ce qui concerne le projet de résidence.

Le contrat de la Direction du CFMI ne sera pas renouvelé et c'est Monsieur Blondeau qui assurera l'intérim de la direction à la rentrée 2023-2024.

Un binôme composé de Guillaume Sintès et Christophe Damour a été élu à la tête du département des arts du spectacle. La création d'un département de cinéma interviendra sur l'année 2023-2024

Aurélio Bianco renouvelle son mandat à la tête du département de musique pour 3 ans.

Les 3 comités de sélections ont vu la nomination d'une nouvelle MCF en Arts de la scène Oriane Maubert, de Jacopo Costa pour le poste de Musiques actuelles et la nomination de Katrin Gattinger pour le poste de professeur en Arts plastiques 46-3.

4. Convention de coopération pour un cursus intégré franco-allemand « Interprétation et Improvisation à l'orgue »

Impossibilité pour Madame Hertel, responsable du cursus, d'être présente.

Il s'agit d'une convention qui propose une option en lien avec l'Université de Fribourg.

Vote : 16 pour et 2 abstentions

5. Offre de formation de la Faculté des arts 2024-29 : discussion et adoption

Le Doyen remercie l'ensemble des personnes qui se sont fortement impliquées dans ce processus d'élaboration de l'offre de formation. Le dossier envoyé par toutes les équipes et compilé par Christophe Damour est le fruit d'un long travail, avec le souci de proposer des parcours pédagogiques pertinents.

Le Doyen propose d'ouvrir la discussion pour chaque dossier et précise que s'il y a des remarques ou des propositions de modifications, c'est encore possible. Il propose un vote sur chaque dossier puis un vote global.

Christophe Damour indique que les documents soumis à l'approbation ont été transmis à la Direction des études et de la scolarité (DES). Il y a 9 mentions, 4 en licences et 5 en master ainsi que 2 documents complémentaires avec le récapitulatif des mentions et deux rapports de pilotage qui synthétisent le coût, le nombre d'heures et d'autres éléments pour l'ensemble des mentions. Le document sur le coefficient de l'Offre de formation (COF) est à usage interne de la DES. Ce qui est important pour l'équipe enseignante c'est le projet avec les mentions et la structure de la maquette (intitulé des cours, nombre d'heures). L'intérêt pour la DES est de calculer la soutenabilité de l'offre de formation.

La DES a déjà fait un retour sur les documents transmis et indique qu'il n'y a pas de changement structurel à faire, uniquement des rectifications d'éléments légers. Le ministère impose une note de cadrage avec des éléments spécifiques. Le retour de la DES est lié à la conformité par rapport à la note de cadrage (un certain taux de mutualisation, un certain nombre de cours d'anglais, etc..).

Départ de Monsieur Hascher à 11h43.

Licence Arts visuels

Vivien Philizot indique que les parcours Design et Arts plastiques sont dans la prolongation de l'esprit des maquettes précédentes et approfondissent l'aspect recherche et universitaire sur le parcours de licence Design. Les changements concernent des précisions en termes d'organisation et d'affichage pour les étudiants. Dans le parcours Arts plastiques il y a peu de changements. La disponibilité de la DES durant le processus de préparation de la nouvelle offre de formation a été très appréciée.

Vote : pour à l'unanimité.

Licence Arts du spectacle

Nouvelle offre de formation qui découle de la réorganisation de 2 parcours : création et médiation ainsi que de la création d'un nouveau parcours cinéma.

Une question est posée concernant la maquette : telle qu'elle est, elle ressemble beaucoup à ce qu'était le parcours théâtre, la danse ne risque-t-elle pas d'être délaissée au profit du théâtre dans cette configuration ?

Sylvain Diaz répond que ce ne sera pas le cas, et qu'il n'y aura plus de clivage disciplinaire. Une place plus large est faite à toutes les formes des Arts du spectacle.

M. Diaz indique qu'il craint un déséquilibre et qu'il n'y ait pas suffisamment d'étudiants en médiation. Deux parcours existeront en L2 et en L1 avec des cours qui permettront de découvrir la médiation et la création pour éviter cela.

Vote : pour à l'unanimité.

Licence Cinéma et audiovisuel

Christophe Damour indique que pour le moment un seul parcours est proposé avec l'idée, dans 5 ans, d'avoir un deuxième parcours.

Les principaux changements sont l'autonomie de la mention et l'augmentation de la lisibilité des diplômes vis-à-vis des employeurs et des partenaires. La 1^{ère} année se veut plus disciplinaire et proposera des passerelles. Des TD de méthodologie et d'analyse ainsi que des cours pratiques sont ajoutés. La formation reste peu gourmande en termes de coût bien qu'elle soit plus chère qu'avant en raison de la création de groupes de TD supplémentaires. La structure de base est reprise, les UE ne changent pas.

Sur l'UE 2 Nolwenn Maudet constate une coquille en S3 Histoire et esthétique des Arts du spectacle, cela ne coïncide pas avec les sous titres. Maud Froeliger répond qu'elle procèdera à la modification.

Hugo Viovi indique que cette présentation est enthousiasmante et que la partie animation est très intéressante. Ces changements et l'individualité de la L1 lui semblent positifs car cela fait écho aux demandes des étudiants.

Christophe Damour confirme que l'équipe pédagogique essaie d'améliorer et de perfectionner l'offre de formation. Le but est d'avoir une cohérence de la licence jusqu'au doctorat avec une seule mention intitulée : cinéma et audiovisuel.

Une question concernant l'organisation des secrétariats est soulevée.

Il est précisé qu'il n'y aura pas de changement en substance.

Vote : pour à l'unanimité.

Licence musicologie

Aurélio Bianco indique que l'offre est quasiment identique à la précédente et que le département mise sur la continuité.

Vote : pour à l'unanimité.

Master arts de la scène

Continuité également, même s'il est à noter certains changements au niveau des intitulés.

Vote : pour à l'unanimité.

Master arts plastiques

Continuité également mis à part pour les deux premiers parcours qui changent de nom.

Vote : pour à l'unanimité.

Master cinéma et audiovisuel

Discontinuité partielle : continuité pour le parcours classique d'études cinématographiques : « Théorie, analyse et histoire des formes du cinéma ».

Nouveau cursus en « Ecritures filmiques » pour le deuxième parcours. Benjamin Thomas précise que le besoin de proposer un parcours qui s'appuie sur les compétences des titulaires et de proposer un accès à la pratique et l'écriture mais qui intègre aussi un socle solide en production s'est fait ressentir. A noter que l'offre est à coût constant : ~~1h30 en moins~~ par rapport à l'année précédente.

Vote : pour à l'unanimité.

Master Design

Le cursus continuera à être composé de deux parcours : environnements publics et environnements numériques.

Nouveauté : un double cursus qui ouvre cette année avec une convention conjointe avec la HEAR. Celle-ci prévoit des cours à la HEAR sous forme d'ateliers pratiques et une partie recherche et mémoire qui est suivie à l'Université. Il n'y a pas de nouveaux parcours et pas d'heures ajoutées à la maquette.

Vote : pour à l'unanimité.

Master musicologie

Continuité, suite naturelle des parcours de licences.

Vote : pour à l'unanimité.

Le Doyen soumet enfin au vote du Conseil l'ensemble des parcours présentés.

Vote : pour à l'unanimité.

Fin du Conseil de Faculté en formation plénière à 12h19.

Conseil restreint aux collèges A et B

1. Grille de référence du référentiel 2023-24

Christophe Damour et Viven Philizot ont été mandatés par le doyen pour proposer une grille de référence. La fiche récapitulative de cette grille a été envoyée via seafile. Elle valorise les fonctions d'encadrement qu'il est possible d'anticiper au niveau du nombre d'heures concernées.

La clé de répartition pour les responsables d'année se fait en fonction du nombre d'étudiants. *A noter une certaine dépendance du retour des directeurs de département s'il devait y avoir des variations vis-à-vis du cadre. (?)*

L'objectif a été de faire une répartition la plus équilibrée possible. Cette année, il s'agit d'une reconduction de ce qui a été proposé l'an passé sauf en ce qui concerne le correspondant relations internationales qui

devient unique et transversal aux trois départements. Le tableau permet dès juillet de l'année universitaire N-1 de connaître la rémunération et la décharge de chacun pour l'année suivante.

Si on additionne les heures de chaque département on constate une certaine équité. Le but est d'arriver à une harmonisation mais les directeurs de département peuvent tout à fait procéder à des ajustements selon les besoins et la réalité du terrain.

Il s'agit normalement d'une prérogative du Doyen et le passage par une grille de répartition génère une charge de travail complémentaire mais la volonté de la direction de la composante est de proposer un processus transparent.

Nolwenn Maudet prend la parole au nom de Kahena Sanaâ : pour les collègues en Arts plastiques il y aura désormais une cogestion de la responsabilité à 5. Des efforts notables sont faits en Arts plastiques sur ce point.

Christophe Damour indique que l'état d'esprit du référentiel est plutôt de ne pas partager les responsabilités. La cogestion à 5 lui semble délicate cependant le choix est laissé aux équipes.

Vote : 10 pour et 1 abstention.

Le Conseil de Faculté est clôturé à 12h32.

Strasbourg le 25/09/2023

Stefan Kristensen
Doyen de la Faculté des arts

